

Juillet 2015

Bulletin municipal n°8

MENET

« Il n'est pas de territoire sans avenir, il n'y a que des territoires sans projet »

Le mot du Maire

Chères Menétoises, chers Menétois,

Comme les précédents, ce bulletin municipal se veut le rendez-vous annuel de l'information écrite.

Il sera une nouvelle fois décliné en bilan, projets et interrogations sur l'avenir.

Le bilan : essentielle, vous pouvez constater la bonne santé des finances municipales confirmée par le rapport des finances publiques avec un endettement maîtrisé.

Les projets : ce sont ceux sur lesquels nous nous sommes engagés et que nous mènerons à bien. Pour ne retenir que ceux qui mobilisent notre énergie du moment, je citerai :

- le village de vacances
- l'éco quartier de Menoire
- le sentier
- les aménagements du bord du lac

L'avenir : Ce point est de la première importance et ne dépendra pas que de la seule action de votre équipe municipale. Il mérite d'être partagé. Nous proposons donc à tous les menétois d'ouvrir ce débat lors de notre rencontre de l'été le lundi 10 août à 18 h. dans la cour de l'espace Saint Pierre.

Entre les dotations de l'état dangereusement revues à la baisse, une réforme territoriale qui risque de s'imposer à nous mais peu adaptée au monde rural, quelles solutions s'offrent à nous ?

Mais, à la sortie d'une très belle fête de la Saint Pierre, d'un Symposium de sculptures assez exceptionnel et alors que se profile le programme des Nuits Musicales, nous nous réjouissons de posséder à Menet une jeunesse et un tissu associatif forts et exemplaires qui s'investissent toute l'année à la hauteur de leur attachement à leur commune et à ce territoire qui leur est cher.

Vous assurant de notre dévouement, je vous souhaite une bonne lecture et vous encourage à poursuivre votre collaboration à travers vos observations et suggestions qui enrichissent quotidiennement notre action et stimulent notre réactivité.

Votre maire, Alexis Monier



Visite du Président Vincent DESCOEUR
(carrefour de Crayssac)



Visite de la Commission Petites Cités de Caractère



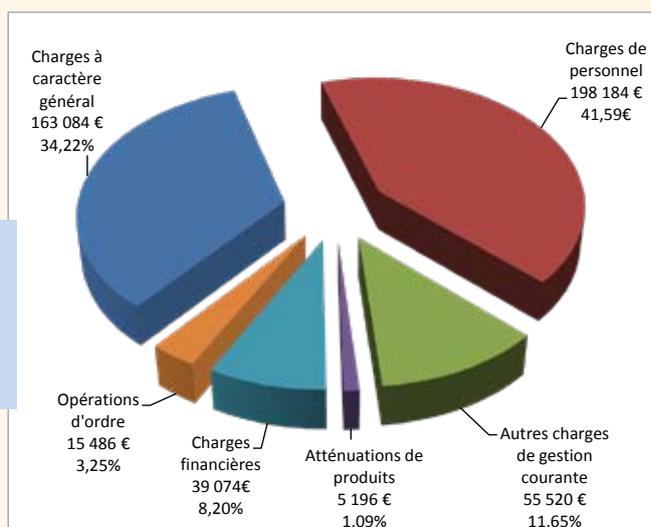
Accueil des sculpteurs dans le cadre du Symposium



Compte administratif 2014

LE FONCTIONNEMENT

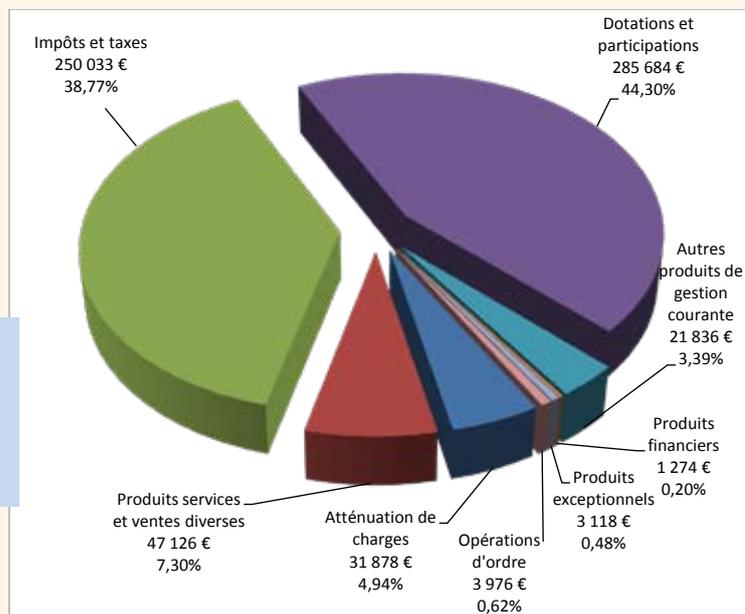
**Budget principal
Dépenses**
Montant total :
476 544€



L'excédent de fonctionnement s'élève à 168 381€ dont 19 386€ ont été affectés à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 28 500€ pour financer de nouveaux investissements et le solde reporté 120 495€ en fonctionnement.

Les charges de personnel ont augmenté de 18 958€, incidence des contrats aidés, mais elles sont compensées par des aides de l'Etat en recettes au chapitre atténuation de charges.

**Budget principal
Recettes**
Montant total :
644 925€



Les principales recettes sont les contributions directes de 250 033€ et les dotations et participations de l'Etat : 285 684€. Celles-ci sont en baisse de 4 467€.

Fiscalité :

Le Conseil Municipal n'a pas voté d'augmentation des taux communaux d'impôt.

Taux d'imposition

Taxe d'habitation : 17,89%, produit 104 906€

Foncier bâti : 23,77%, produit : 83 836€

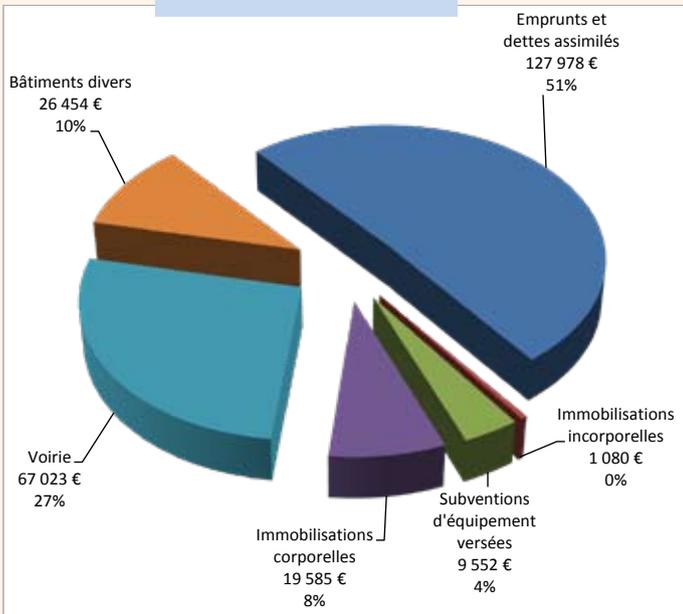
Foncier non bâti : 82,62%, produit : 35 774€

Attribution compensatrice taxe professionnelle par la Communauté de Communes : 13 868€

de la Commune de Menet

L'INVESTISSEMENT

**Budget principal
Dépenses**
Montant total :
251 672€



Besoin de financement de la section d'investissement = 19 386€

Rapport des finances publiques, mai 2015 PRINCIPAUX CONSTATS

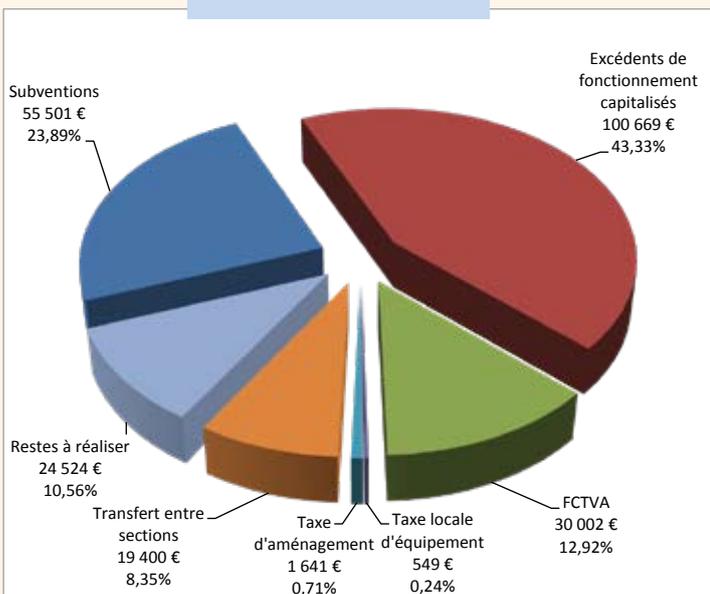
La commune de Menet présente à l'issue de l'exercice 2014 une situation financière très satisfaisante, le bilan laisse apparaître une trésorerie de 141 347€. Les charges réelles de fonctionnement ont augmenté, tandis que les produits réels de fonctionnement sont stables globalement.

La capacité d'autofinancement brute est globalement stable. La capacité d'autofinancement nette évolue avec une hausse sur les 3 années, principalement due au désendettement.

L'endettement est maîtrisé sur la période de 2012 à 2014.

Les dépenses d'investissements sont financées principalement à partir des ressources propres complétées de dotations et subventions en 2014.

**Budget principal
Recettes**
Montant total :
232 286€



INFOS PRATIQUES

Mairie Tél. 04 71 78 30 69

ouverture au public

10h à 12h lun, mar, mer, jeu, vend

14h30 à 16h30 lun, jeu, vend

Agence Postale, Bibliothèque municipale

ouverture au public 9h30 à 12h

lun, mar, mer, jeu, ven et sam

Recensement

Journée de défense et citoyenneté : les filles et garçons âgés de 16 ans doivent se faire recenser en mairie de leur domicile afin d'être convoqués à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours. Les documents suivants doivent être fournis : pièce d'identité et livret de famille.

Encombrants

Le ramassage des encombrants a lieu tous les derniers lundis de chaque mois par les employés municipaux. S'inscrire à la mairie !

Déchetterie de Roches-Hautes

du lundi au samedi de 9h à 12h et 14h à 17h

Tri sélectif

Utiliser les containers (papiers, verres, plastiques...) situés devant le parking du cimetière.

OÙ EN SONT LES CHANTIERS ?...

Bâtiments communaux

Des travaux de rafraîchissement à l'école maternelle (peinture de la salle de classe, toilettes et couloir, pose de nouvelles menuiseries extérieures) ont été réalisés afin d'embellir le cadre de vie de nos petits écoliers.

A la mairie, les travaux d'étanchéité de la terrasse, de rejointoiement des murs et pose d'une balustrade sont terminés donnant un attrait supplémentaire à l'édifice.

Le chantier de la salle St Pierre est en cours. Après la réfection totale de la volige, la pose des ardoises vient de débuter.

Quant au local chasse, la municipalité en collaboration avec l'ACCA de MENET réfléchit au meilleur emplacement afin de réaliser à moindre coût une structure qui puisse répondre aux besoins des chasseurs.



Voirie communale



Après la réalisation de la voirie du bois de Fô, la petite Pruneyre et une portion de la route d'Aliès en 2014, le conseil municipal a approuvé un projet de rénovation de chemins pour l'année 2015 d'un montant de 75 000€. La mise en sécurité du carrefour d'Ensalers sur la D3 et la fin de l'élargissement de la route de la Bêche ont fait l'objet d'un appel d'offres. C'est l'entreprise RMCL qui s'est vu confier les travaux pour un montant de 38 815€ HT.

Dans le cadre des amendes de police, la commune a bénéficié d'une subvention de 7500€ de la part de l'assemblée départementale pour ce dossier.

D'autres travaux d'entretien pour un montant de 25 000€ ont déjà été effectués par le syndicat de cylindrage sur la voirie de Lachamp, d'Augoules, Monsistrier, Menoire Haut et la remise en état de l'arrivée de la piste à Brocq suite à de violents orages.

Patrimoine rural

- Les travaux de rénovation du four du Liocamp sont en voie d'achèvement. Quant à celui de Monsistrier qui présente la particularité d'un four ouvert à cheminée, il sera prochainement rénové. Il nécessitera une réfection totale de la couverture en lauzes et de petits travaux de maçonnerie.

- La mise en valeur de l'intérieur de l'église St Pierre se poursuit. Grâce à un travail de qualité et son savoir faire, l'entreprise MALBREL de Capdenac a restauré plusieurs statuettes et le tabernacle qui ont retrouvé leur place dans ce bel édifice.

- Lors de la visite du 6 mai, les membres de la commission des Petites Cités de Caractère ont unanimement apprécié la qualité architecturale du bourg, souligné le dynamisme associatif et commercial et noté l'intérêt porté par la commune à la sauvegarde du bâti mais ils ont demandé un complément d'informations sur la notion de cité historique. Affaire à suivre.

- De nouvelles sculptures du symposium prennent place dans le paysage comme à l'entrée du village du Liocamp.



... ET LES PROJETS ?

Le sentier du bord du Lac

A ce jour, toutes les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du sentier sont terminées. Le tracé, les différents aménagements (ponton pêche handicapé, panneaux thématiques, mobilier rural, travaux paysagers...) font l'objet des dernières attentions avec le cabinet Impact Conseil et le Parc Régional des Volcans d'Auvergne.

Une subvention de 37 000€ est d'ores et déjà attribuée par le conseil départemental dans le cadre du FEC et dans l'attente des fonds Européens (programme LEADER et FEADER). Ce projet deviendra réalité en 2016.

Une page qui se tourne : pas si simple, mais...

Depuis quelques années déjà la piscine subissait un vieillissement normal lié à son originalité, à son particularisme mais surtout à l'usure du temps. Tant bien que mal, avec la pose régulière de quelques "rustines", nous avons pu jusqu'à l'année dernière assurer le fonctionnement sécurisé de cet espace historique chargé de souvenirs donc d'affectif.

Après les fermetures du Club des fleurs, du restaurant en 2004, aujourd'hui la fin inéluctable de cet édifice qui aura marqué des générations s'est imposée à nous. Après avoir fait toutes les analyses, demandé le concours de cabinets spécialisés, envisagé toutes les solutions, beaucoup débattu et beaucoup écouté, nous avons dû prendre la décision la plus difficile mais aussi la plus sage, la plus cohérente et la plus économique : la démolition.

Il faut donc tourner une page importante. Ce n'est pas simple et cette décision nous a obligé à imaginer une autre vie de baignade pour le village de vacances et au bord du lac.

Simultanément et conjointement, en parfaite collaboration et en totale harmonie, techniciens et élus de la commune et de la communauté de communes ont réfléchi aux réponses envisageables.

Le village de vacances, ouvert à l'année, classé nautisme et 3 étoiles, ayant obligation de proposer un espace de baignade à ses clients, le conseil communautaire compétent en la matière, a validé le projet de construction d'une nouvelle piscine sur un terrain mis à disposition par la commune. Place donc au travail des techniciens et des architectes. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce projet.



... Écrire une nouvelle page : un vrai défi

Urbanisme

RÈGLES ET AUTORISATIONS

L'ensemble du territoire communal est soumis aux règles nationales d'urbanisme ainsi qu'aux règles locales d'urbanisme suite à l'approbation du plan local d'urbanisme (P.L.U) le 3 septembre 2011.

Ainsi, la plupart des travaux ou aménagements, selon leur nature, leur importance et leur localisation sont soumis à permis (de construire, d'aménager ou de démolir) ou à déclaration préalable.

La procédure de déclaration préalable (D.P) regroupe tous les travaux suffisamment importants pour ne pas être dispensés de toute formalité telles que les modifications extérieures d'un bâtiment ou les constructions comprises entre 2 et 20 m².

La demande de permis de construire est obligatoire pour les constructions nouvelles autres que celles soumises à DP.

Afin de connaître les règles qui s'appliquent et les possibilités de réaliser une opération sur un terrain il est recommandé (non obligatoire) de déposer auparavant une demande de certificat d'urbanisme. Il s'agit d'un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné.

Pour obtenir un certificat d'urbanisme, une autorisation suite à une déclaration préalable ou un permis, quel qu'il soit, il convient de déposer une demande en mairie (formulaire à compléter accompagné de plans, photos et autres documents).

Les dossiers sont ensuite instruits par les services de la Direction Départementale des Territoires de Mauriac. La décision accordant ou non l'autorisation de réalisation du projet ou l'assortissant de prescriptions complémentaires est signée par le maire.

De plus, tous travaux de nature à affecter l'aspect d'un immeuble inclus dans le périmètre de protection de l'église Saint-Pierre, classée au titre des Monuments Historiques, soit à moins de 500 mètres de celle-ci (l'ensemble du bourg et au-delà), sont soumis à avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Cette autorisation est destinée à préserver les abords de l'édifice et le caractère du bourg.



Eco-quartier de Menoire

Les élus et les membres de l'Atelier Rural d'Urbanisme ont finalisé le cahier des charges et son livret conseil ainsi que le règlement qui s'appliqueront à l'éco-quartier.

La mise en place de ce règlement permettant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone actuellement classée AUB, selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU), entre le hameau de Menoire et le bourg, entraîne une évolution en zonage AUBm.

Ce nouveau zonage modifie certains articles du règlement du PLU : l'occupation et l'utilisation des sols, les dessertes par les réseaux, les accès, l'aspect extérieur, les clôtures, les stationnements ou encore les espaces libres et plantations.

En conséquence, la commune a dû s'engager dans une procédure de modification de son PLU et réaliser une enquête publique. Au terme de cette enquête qui s'est déroulée du 15 mai au 15 juin, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur la création de la zone AUBm et la rédaction de son règlement.

Parallèlement, la demande de permis d'aménager et le dossier technique sont en préparation, ce qui permet d'envisager une consultation des entreprises fin 2015 pour un démarrage des travaux au cours du 1er trimestre 2016.

Aux six lots (parcelle n°185) et à l'espace public central inscrits dans la 1ère tranche ont été rajoutés les 3 lots du centre, inclus dans ce périmètre, et susceptibles d'intéresser un porteur de projet.

NOTRE ECOLE

Le regroupement pédagogique intercommunal fonctionne de façon exemplaire pour le plus grand bénéfice des élèves, à la large satisfaction des parents et des élus.

Cette réussite est due essentiellement à la coopération et à la complémentarité du triangle école-parents-municipalité.

Les enseignants ont présenté un projet d'école répondant bien sûr aux exigences ministérielles proposant aux enfants :



- une ouverture sur le monde extérieur
- un accès à la culture sous toutes ses formes
- une maîtrise précoce de l'outil informatique
- une pratique et une éducation physique et sportive épanouissantes
- une découverte et une compréhension de la citoyenneté.

Ce projet validé par l'Education Nationale et le conseil d'école était générateur de sorties relativement onéreuses au niveau des transports mais les bilans ont été très largement positifs. Pour ne citer que les actions les plus remarquables, nous retiendrons :

- le cycle piscine à Mauriac
- les regroupements sportifs à Menet et sur les autres écoles du secteur
- le cycle école et cinéma
- l'intervention de la communauté de communes dans le cadre de sa programmation culturelle.

Les parents d'élèves ont montré beaucoup de disponibilité pour accompagner les sorties, à la piscine notamment. Ils ont surtout fait preuve d'imagination et d'investissements personnels pour créer de nouvelles animations générant des rentrées d'argent. Ces nouvelles ressources ont permis de mener à bien les projets de cette année et d'anticiper ceux de la prochaine. Il convient de les féliciter pour ces excellentes initiatives.

Pour sa part, la municipalité facilite au mieux l'action pédagogique quotidienne des enseignants et apporte aussi un important concours matériel et financier pour un accueil à la qualité reconnue :

- cantine et garderie grâce au travail de Laurence, Manon et Hélène
- surveillance et assistance en classe maternelle par Manon et Hélène
- Equipements informatiques performants (les 3 écoles sont dotées d'un Tableau Blanc Interactif)
- Gratuité du ramassage scolaire pour tous les enfants scolarisés sur le RPI (les communes de St Etienne de Chomeil et de La Monselie participent aux frais de scolarisation pour un montant de 100 euros/enfant/an)

Les effectifs sont stables et les départs en 6^{ème} sont compensés par les nouvelles inscriptions avec un solde positif exceptionnel pour 2014 puisque nous comptons 13 naissances d'enfants scolarisables sur le RPI.

LA FETE DE L'ECOLE : toujours un moment exceptionnel

Cette année encore, la fête de l'école a remporté un immense succès. Il est vrai que tous les ans, les 3 enseignants : Patricia Boudard, Nelly Ansemant et François Duval proposent un programme toujours aussi remarquable de sens et d'intelligence : un vrai moment de bonheur partagé avec des enfants aux visages illuminés de plaisir.



BREVES

• Le nettoyage de l'environnement aura lieu **Samedi 26 septembre**. Tous les bénévoles sont invités à participer à cette opération citoyenne et exemplaire.

• La commission régionale des villes et villages fleuris nous rendra visite le 29 juillet pour une évaluation du fleurissement du bourg.

• La commune vient d'accéder au niveau 2 de la charte d'entretien des espaces publics

• La dénomination des rues est achevée et validée par le conseil municipal. Nous avons choisi de retenir des noms qui évoquaient le MENET d'hier. L'opération pose des plaques débutera fin septembre ainsi que la numérotation des maisons.

• Suite à la visite du Président Vincent DESCOEUR, les travaux de sécurisation du carrefour de Crayssac ont été réalisés rapidement.



— 15400
papier issu de sources responsables, 60% de fibres recyclées.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

La commune s'est engagée à mettre en place les TAP dès la rentrée de septembre 2013. Ils s'inscrivent dans le prolongement du temps de classe, le mercredi matin de 11h à 12h et ont pour objectif de permettre aux enfants d'accéder à des activités de découverte diverses et variées. Ces activités se déroulent dans l'enceinte scolaire, et autre équipement de proximité.

De la rentrée de septembre 2014 jusqu'en avril 2015, ils ont été animés par l'Association Symbios, représentée par Sandrine FOUILLOUX qui a emmené les enfants en balades sensibles et de reconnaissance de la faune et la flore.

Par la suite, Emilie PROVOST a proposé sur un cycle «illustration et jardinage» sur 3 semaines.

Le succès de ces ateliers, gratuits et non obligatoires, est mesurable à la participation et l'implication des enfants.

Pour leur mise en place la commune bénéficie du fonds d'amorçage versé par l'Etat : 50 euros par enfant par année scolaire.

Un avant-projet Educatif Territorial désireux de s'appuyer sur le fort tissu associatif local pour la prochaine rentrée est en cours d'examen.



Emplois aidés

Le contrat unique d'insertion (C.U.I) d'Hélène BOURGADE a été renouvelé le 23 mars pour une durée maximale d'un an. Le contrat d'avenir de Manon JONCOUX se poursuit jusqu'au 15 juin 2017. Toutes deux assurent leur emploi au sein des écoles et de la cantine scolaire.

Elles ont suivi au cours de l'année scolaire une formation petite enfance organisée par le GRETA de Mauriac qui leur a permis d'intervenir et de proposer différentes activités dans le cadre des temps d'activités périscolaires du mercredi matin.

Un deuxième contrat d'avenir, à temps complet, a été signé avec François BOUTIN RAYMOND, pour une durée de 3 ans. Au 1er juin, il a intégré l'équipe des services techniques afin d'assurer essentiellement le fleurissement et l'entretien du bourg mais également des villages. A l'issue de ce contrat, s'il a donné entière satisfaction, une perspective de nomination sur un emploi d'agent technique pourra être envisagée en remplacement de Dominique COUSYN qui fait valoir ses droits à la retraite le 1er septembre 2015.

Au cours de son parcours il suivra des formations qualifiantes.

Ces emplois sont financés pendant la durée des contrats à 80 % (C.U.I) et 75 % (C.A.E) par l'Etat. Leur mise en place se fait en partenariat avec Pôle Emploi et la Mission Locale.

Site Internet : www.menet.fr

Le nouveau site [menet.fr](http://www.menet.fr) est opérationnel depuis le 28 mai 2015.

Le plan et l'organisation du site ont été complètement revus. Des liens directs vous permettent d'accéder à d'autres sites : Parc des Volcans, Pays Gentiane, Nuits Musicales de Menet, Pierres de Menet.

De nouveaux thèmes ont été ajoutés : l'éco-quartier de Menoire, le plan de Menet avec le nom des rues, l'environnement avec la gestion des déchets, le transport à la demande, l'accès à la programmation des films du cinéma « Le Quai des Arts », le programme des animations menetoises.

A contrario, la rubrique Etat Civil (naissances, mariages et décès) disparaît. L'évolution de la Loi Informatique et Liberté nécessite de mettre en œuvre une procédure lourde pour obtenir les autorisations de publier des informations personnelles.

Ce site très consulté représente un bel outil de communication. Nous restons à l'écoute de vos suggestions. N'hésitez pas à nous contacter.

